d'hui la satisfaction d'apprendre que la municipalité a adressé à M. Semal, ainsi qu'à M. V. Marquant, ses félicitations, ainsi que des médailles commémoratives.

Une « bourloire » en feu ! — Le cas est assez rare. Ce n'est pas, bien entendu, une *bourloire* en plein vent, mais une de ces vastes constructions, ou les Tourquennois se livrent en tout temps et à toute heure, à leur plaisir favori. Il en est de dimensions telles, qu'elles peuvent servir, à l'occasion, de lieu de réunion publique, surtout en période électorale. Celle qui a failli être détruite, mercredi soir, est une des mieux aménagées de Tourcoing. Nulle n'est l'objet de plus de soins; comme le disait un *bourleur* enragé, elle est unie, elle luit comme une glace; on s'y mirerait!

Mercredi soir, on avait joué comme tous les jours, au *Café du Commerce*, rue Nationale. Quand tous les consommateurs furent partis, la servante, en allant dans la cour, crut entendre des crépitements dans le jeu de boules. Elle appela, et le cafetier, M. Dessauvages, trouva le *fond*, près de l'entrée, fond rembourré de paille et de foin, où vont s'amortir les boules, tout en flammes.

Son frère vint à son secours, et, à eux deux, à l'aide de crochets, ils abattirent l'espèce d'entrefent, et le danger fut conjuré. Le feu gagnait *déjà* la toiture, et aurait pu, de là, se communiquer à toute la maison. Les pertes ne sont que d'une centaine de francs. Il y a assurance.

La cause n'est pas bien difficile à déterminer: l'un des joueurs, avant de sortir, aura secoué sa pipe, et le contenu mal éteint, sera allé tomber contre la toile.

Disparition. — Gustave Dubois, âgé de 34 ans, corroyeur, demeurant à la Malcense, est disparu depuis dimanche dernier. Il était vêtu d'un complet en drap à carreaux gris-marron, coiffé d'une casquette de même étoffe et chaussé de pantoufles.

Une singulière fantaisie. — Mercredi vers 9 heures du soir, les habitants de la rue du Pré de la Baille aperçurent tout à coup une grande lueur et crurent à un incendie. Plus de 200 personnes coururent pour porter secours; mais ce n'était qu'une sorte de feu de joie allumé à moins de 25 mètres des habitations par un cabaretier de l'endroit, Joseph Bonduel, âgé de 49 ans. Procès-verbal a été dressé à sa charge.

Un jeune voleur. — Lundi dernier, M. Desrumaux, marchand de corsets, rue des Poutrains, avait employé Jean-Baptiste Haeck, âgé de 11 ans, demeurant rue du Bus, 23, pour reconduire chez lui ses marchandises après le marché. L'enfant s'étant bien acquitté de sa tâche, M. Desrumaux lui dit qu'il pouvait venir à chaque marché. Mais, depuis, un agent de police, qui avait vu le garnement pousser à la charrette du cafetier, avait averti celui-ci d'être sur ses gardes, parce qu'il savait le garçon capable de tout!

Dès six heures du matin, jeudi, le jeune Haeck était chez M. Desrumaux. Tout était prêt. Le marchand monta à la chambre de sa femme malade laissant sa sacoche sur une chaise de la cuisine, près du gamin. Quand il descendit, le coup était déjà fait. En ouvrant sa sacoche, M. Desrumaux vit qu'on y avait puisé. Le gamin niait énergiquement. On le fouilla: rien. Enfin on s'avisa de le déchausser... tableau! l'argent, une quinzaine de francs, était dans les sabots.

C'est un frère au jeune Haeck, le chasseur de hannetons du Mont de la Trinité condamné à 10 mois pour faits de grèves.

Mouveaux. — *Séance du Conseil municipal du jeudi 5 juin.* — A 7 h. 1/4 la séance est ouverte sous la présidence de M. le Maire.

Sont présents : MM. Lepers et Lecroart, adjoints; Carlier, Vincent, Charles Pollet, Cornille, Picavet, Poissonnier, Louis Pollet, Lehoucq, Steindre, Decottignies, Masure, Millecamps, Louis Lepers, Bataille.

M. le secrétaire donne lecture d'un projet d'éclairage du pays de la commune de Mouveaux, proposé par la Compagnie du Gaz de Roubaix. La Compagnie prendrait à sa charge tous les frais d'installation, sauf l'achat des lanternes, ainsi que tous les frais d'entretien, d'allumage et de surveillance. Elle fournirait le gaz à la commune aux prix suivants: quatre *centimes par heure et par bec si la commune établissait* moins de cinquante becs; trois centimes et demi de 50 à 100 becs; et trois centimes au-dessus de 100 becs.

La Compagnie s'engagerait de plus à le fournir à la commune de Mouveaux au même prix qu'aux communes de Croix et de Wasquehal, si le prix venait à être diminué dans ces communes.

Pour les particuliers, le prix serait de trente centimes le mètre cube.

M. le Maire prie le Conseil municipal de donner son avis sur cette proposition. Une discussion assez vive s'élève entre M. le Maire et M. Charles Pollet.

M. Pollet reproche à l'administration municipale de ne pas s'occuper de la commune, ni des intérêts des administrés.

M. le Maire répond qu'il *sait faire son devoir*, puis la discussion devient purement personnelle.

Plusieurs conseillers demandent que l'on revienne à la question, et l'on étudie ce que coûterait à la commune l'adoption du projet en question. La dépense annuelle sera d'environ trois mille francs, pour 70 becs allumés en moyenne 5 heures par jour. Le coût des lanternes s'élèvera à environ deux mille francs.

M. le Maire met aux voix la *proposition* de la Compagnie du gaz de Roubaix, qui est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil vote alors une somme de deux mille francs sur les cinq mille francs disponibles pour l'achat des lanternes.

M. le Secrétaire donne ensuite lecture du budget primitif de 1891.

Les *recettes et les dépenses sont adoptées sans discussion*, sauf les dépenses suivantes :

1° Allocation de 50 francs à l'Association d'Alsace-Lorraine; quelques membres sont d'avis de ne pas l'accorder.

M. Carlier dit qu'en présence de l'attachement dont font preuve l'Alsace et la Lorraine envers la Mère-Patrie, on ne doit pas refuser cette allocation, qui, du reste, est très minime. Adopté.

2° Demande de 300 francs pour l'entretien des chemins, faite par l'agent-voyer.

M. le Maire propose d'accorder 200 francs, c'est-à-dire 100 francs de plus que l'année précédente.

M. Pollet trouve que les chemins sont très mal entretenus et qu'il ne voit pas pourquoi on accorderait une augmentation.

Plusieurs conseillers sont de l'avis de M. Pollet et la demande est rejetée.

3° A propos de la subvention de 500 francs votée l'an dernier à l'instituteur, M. Bataille trouve qu'après avoir déjà voté 100 francs d'indemnité de résidence, le conseil pourrait n'accorder que 400 francs.

M. Vincent fait remarquer que l'indemnité de résidence n'est pas touchée par l'instituteur, mais qu'elle est *versée dans les caisses* de l'État; que l'instituteur n'a pas démérité, et que, puisqu'on a voté cette somme pour 1890, on doit le faire pour 1891; qu'il ne comprend pas, du reste, que l'on marchande 500 fr. à un instituteur quand on donne 1200 fr. de traitement à un garde-champêtre qui n'a pas fait d'études, et qui est un rentier à côté de l'instituteur.

Le Conseil se range à l'avis de M. Vincent, et la *subvention de 500 francs est maintenue.*

M. le Maire demande si quelque membre a une observation à présenter sur l'ensemble du budget.

Personne ne prenant la parole, le budget est adopté, et M. le Maire déclare la séance levée.

La session de mai est close; il est 9 heures 1/2.

— Un grand carrousel international est organisé pour le dimanche, 29 juin, au profit des pauvres de la commune.

Premier prix, en espèces, 100 fr.; deuxième, 75 fr.; troisième, 60 fr.; quatrième, 45 fr.; cinquième, 30 fr.; sixième, objet d'art, offert par M. Jonglez, conseiller général; septième, en espèces, 15 fr.; huitième, 10 fr; surprises.

Roncq. — *Le Conseil municipal* se réunira lundi 9 juin à 4 h. du soir. Ordre du jour : 1. Examen des comptes administratifs de l'Hospice et du Bureau de bienfaisance de l'exercice 1889 et approbation des budgets additionnels des mêmes établissements pour 1890 et ceux primitifs pour 1891. 2. Examen du compte du receveur municipal et du compte administratif de l'exercice 1889. 3. Formation des budgets additionnel de 1890 et primitif de 1891.

Neuville-en-Ferrain. — La brigade ambulante de Tourcoing a arrêté mercredi après-midi au sentier de Neuville, Jean-Baptiste Lietaert, âgé de 19 ans tisserand, né à Neuville. Il était porteur de 12 kilog de café non-torréfié.

LILLE

L'affaire Doby. — L'affaire Doby, dont on n'a plus parlé depuis un certain temps, semble revenir sur l'eau. M. le procureur de la République a reçu hier dans son cabinet M. le directeur de la Banque de France, plusieurs employés de cette même banque et une dame qui a dû faire une déclaration présentant une certaine importance.

D'un autre côté, la lettre suivante, dont nous respectons le texte et l'orthographe bizarres, a été adressée à M. le commissaire central :

Lille, 4 juin 90

« M. le commissaire central,

» Je viens vous prier de bien vouloir vous rendre demain, vers 3 h. 1/2 de l'après-dîné, chez Desmid, cabaretier, rue de Leos (dernière maison à main gauche). Là je vous rejoindrai et vous causerai de choses qui vous effrayeront peut être tellement, elles seront peut être graves, comme cela ne sera peut-être rien.

» Dans tous les cas, ne manquez pas d'être là à l'heure indiqué, et surtout absolument seul, car vous comprendrez que je désire rester inconnu exceptè pour vous. Du reste, vous n'avez rien à craindre en vous rendant seul et en plein jour.

» Pour vous convaincre, je vous dirai qu'il s'agit de l'affaire d'Auby.

» A demain.

Inutile d'ajouter que cette lettre était l'œuvre d'un fumiste. Cependant, M. le commissaire central, voulant accomplir son devoir jusqu'au bout, est allé au rendez-vous auquel on le conviait. Il n'a évidemment rencontré personne.

Modifications dans les heures de trains du Chemin de fer du Nord. — D'importantes modifications seront apportées, par la Compagnie du chemin de fer du Nord, dans le service des trains de voyageurs, à partir du 1er juillet, date de mise en vigueur du service d'été.

Nous croyons intéresser nos lecteurs en leur indiquant ci-après les principales.

Le train express n° 18, partant actuellement de Lille à 7 h. 10 du matin pour Paris, quittera Lille à 7 h. 45, et arrivera à Paris à 11 h. 25.

Il sera créé, au départ de *Valenciennes*, un train express partant à 7 h. 5 du matin, et qui arrivera à Douai à 8 h. 5, pour correspondre avec l'express de Lille à Paris.

Il sera créé, au départ de Lille, un train nouveau qui quittera cette gare à 6 h. 50 du matin pour Douai, où il arrivera à 7 h. 30, et qui continuera à 7 h. 34 pour Somain, Cambrai et Busigny.

Le train n° 38 partant actuellement de Lille à 2 h. 30 soir pour Busigny partira à 2 h. 15.

Le train 17 bis partant actuellement de Paris à midi 40 pour arriver à Lille, à 5 h. 29 soir, partira de Paris à midi 55 et arrivera à Lille à 5 h. 24.

Le train n° 183 partant de Lille à 10 h. 25 du matin pour Calais partira à 10 h. 42 et arrivera à Calais maritime à midi 40 au lieu de midi 27.

Il sera mis en marche, le *samedi* de chaque semaine, à partir du 5 juillet, un train express de Lille à Boulogne : ce train quittera Lille à 7 h. 48 soir, et arrivera à Boulogne à 10 h. 34 soir.

Au retour, il sera créé, *chaque lundi*, à partir du 7 juillet, un train express de Boulogne à Lille : il quittera Boulogne à 7 h. 50 du matin, et arrivera à Lille à 10 h. 31 matin.

Il sera créé, entre Lille et Armentières, un service de cinq trains-tramways aller et retour, intercalés dans les trains du service actuel.

Il sera créé, entre Hazebrouck et Saint-Omer, un train aller et retour donnant le matin la correspondance de l'express pour Paris partant d'Hazebrouck à 7 h. 18, et relevant le soir la correspondance de l'express de Paris arrivant à Hazebrouck à 11 h. 31 du soir.

Il sera créé, de Dunkerque à Hazebrouck, un train nouveau partant de Dunkerque à 1 h. 29 du matin, arrivant à Hazebrouck à 3 h. 10, et en correspondance à cette gare avec l'express arrivant à Lille à 3 h. 5 du matin.

Il sera créé un train nouveau aller et retour entre Lille et Comines.

Aller, départ de Lille, 8 h. 51 matin; arrivée à Comines (Belgique), 8 h. 58.

Retour, départ de Comines (Belgique), 9 h. 14; arrivée à Lille, 19 h. 3.

Il sera organisé entre Paris, Lille et Ostende, par la voie de Tourcoing et Menin, un service de voitures directes, à des trains déterminés.

En raison de cette organisation, il sera fait entre Lille et Menin et retour un train supplémentaire partant de Lille à 5 h. 34 soir et arrivant à Menin à 6 h. 13. Le train du retour partira de Menin à 6 h. 03 pour arriver à Lille à 6 h. 52 du soir.

Il sera créé, au départ d'Orchies, les *mercredis* seulement, un train omnibus partant d'Orchies à midi 30 et arrivant à 1 h. 10, soir.

Au retour, il sera créé, les *mercredis* seulement, un train omnibus partant de Lille à 6 h. 10 soir et arrivant à Orchies à 6 h. 59, soir.

Des trains-tramways, en supplément des trains ordinaires, seront créés entre Valenciennes et Saint-Amand.

CONCERTS & SPECTACLES

« Concordia Harmonie ». — Le concert que la *Concordia* avait organisé pour le 4 mai écoulé, et qui a dû être remis, aura lieu dimanche prochain 8 courant, à 6 heures, au local de la société, dans la salle des fêtes de M. Philémon, rue Pierre Motte; en voici le programme :

1. A Allegro militaire, B *Mysora*, ouverture, Léon Wettlé, *Concordia*; 2. *La barque volée*, romance pour baryton, Guillaume Serveaux; 3. *Le Défi*, fantaisie pour tuba, Joseph Deneu; 4. *Hamlet*, chanson bachique pour basse, Gustave Bodard.

5. Fantaisie pour violon, sur le ballet de *Faust* (Gounod), Charles Leuntjens; 6. *J'ai perdu mon amie*, romance p. ténor, Arsène Laurent; 7. Fantaisie de concert p. clarinette, Auguste Lardinois: 8. Fantaisie p. zingo-flûte, Joseph Diou; 9. *L'orage*, monologue (Charles Follez), Alfred Nys; 10. Chansonnette comique, Louis Félix. — Le piano sera tenu par Mlle V. Dersou. La soirée sera suivie d'un grand bal de famille.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du jeudi 5 juin

Présidence de M. HEDDE, vice-président

Rébellion à Tourcoing. — Augustin-Joseph Desmarchelier, âgé de 30 ans, né à Tourcoing, ouvrier en tapis, est prévenu d'avoir, à Tourcoing, le 2 juin dernier, outragé un agent de la sûreté.

Reconnu coupable avec cette circonstance qu'il était en état d'ivresse, Desmarchelier est condamné à 15 jours de prison et 5 francs d'amende.

Coups à Roubaix. — 2 mois de prison à Arthur Masse, 40 jours à Jean-Baptiste Vanvingen, pour coups et blessures volontaires. Le délit s'était passé à Roubaix.

Rixe à Wattrelos. — Dans un estaminet de Wattrelos un nommé S..., chantait. Survint un sieur D... qui s'écrie : « en voilà une voix ; écoutez-moi, au moins, je sais chanter » Sur ce D... entonne à son tour une chanson à boire.

A peine cette chanson est-elle terminée que l'assistance prie S... de se faire entendre à son tour.

« T'as pas le *droit de chanter une chanson politique*, proteste D..., tu n'es qu'un sal flamand, tu n'as pas de patrie. »

J'ai une patrie, riposte S..., c'est la Belgique et j'y ai servi, moi.

A ces mots D.., lance un coup de tête à S... une rixe s'ensuit.

50 francs d'amende à S... et 20 jours de prison à D...

Vagabondage. — Un mois de correction au jeune Tournaisien Dehanne surpris le 2 juin, à Tourcoing, en état de vagabondage.

Coups, rue de la Vigne. — Le 2 juin dernier, un agent surprenait trois individus jetant des briques après des ouvriers maçons qui travaillaient à une maison en construction sise à Roubaix, rue de la Vigne.

L'agent leur ayant fait une observation à ce sujet, nos trois vauriens tournèrent leur rage contre lui et l'insultèrent grossièrement.

Ils sont condamnés : Victor Verlinke à 2 mois de prison et 5 francs d'amende; Henri Deveaux, 4 mois et 5 francs d'amende; Louis Gennevois, à 3 mois et 5 fr. d'amende.

Le tribunal condamne ensuite à 8 mois de prison un sieur Bourguignon, détenu à la maison centrale de Loos, pour avoir porté un coup de tire point à un autre détenu, à 15 mois de prison et 25 francs d'amende Nicolas Marcotte pour abus de confiance au préjudice de M. Henri Bosseuw.

L'agression de la Grand'Rue. — On se rappelle l'acte de sauvagerie commis, il y a quelques jours, devant l'estaminet de M. Mahieu, à l'angle de la Grand'Rue et de la rue du Collège, à Roubaix, l'agent Labbe avait été maltraité et grièvement mordu à la main.

L'auteur de l'agression, Etienne Barbry, est condamné pour coups, outrages et rébellion, à trois mois d'emprisonnement et à 15 francs d'amende.

De plus il a été, dans la même audience, reconnu coupable d'avoir à Péronne, donné des coups volontaires à un ouvrier et condamné pour ce fait à une autre peine de six mois d'emprisonnement.

Coralie Ballois, la maîtresse de cet individu qui avait prêté *main-forte à son amant et injurié les* agents, est à son tour condamnée à quinze jours de prison.

Un vol, rue de Tourcoing. — Un habitant de la rue de Tourcoing, M. Picavet, s'apercevait, il y a quelques semaines, que du linge et des effets d'habillement avaient disparu de chez lui.

Ses soupçons se portèrent sur une femme d'une cinquantaine d'années Louise Capart, qui avait habité chez lui. Une perquisition opérée au domicile de cette femme qui avait loué un appartement rue du Tilleul, amena la découverte des objets volés.

La femme Capart est condamnée à un mois de prison.

MAITRE POINTU.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

— Voici le résultat du concours de Chartres, donné par l'*Union fédérale*, chez M. Oscar Lefebvre, 284 pigeons de concours lachés à 5 heures. Beautemps, leger vent du nord. Convoyeur J. Dedoncker.

1er prix, G. Browaeys, hupp; 2e, C. Germain, hupppp; 3e, Wyseur, hupppp; 4e, Moulard h honneur, 5e, Ch. Declercq, hpp; 6e, Ed. Browaeys, hppp; 7e, J. Carrette, hppp; 8e, Carbon, hppppp; 9e, J.-B. Bart, hpp.

10e, L. Duvivier, hpp; 11e, Pipart, hpppp; 12e, L. Farvacque, hpp; 13e, E. Browaeys, hppppp; 14e, Aritlix, hp; 15e, L. Delfortrie, hp; 16e, L. Delfortrie, hp; 17e, E. Browaeys, hppp.

18e prix, E. Browaeys, hpp; 19e, G. Browaeys, hpp; 20e, F. Tant, hppp; 21e, Vandeuricle, ppp; 22e, Ed. Dujardin, pp; 23e, J. Inion, ppp; 24e, V. Michon, pp; 25e, A. Duflot, pp.

26e prix, L. Farvacque, p; 27e, Hazebrouck; 28e, Ed. Dujardin; 29e, P. Marcy; 30e, Delmotte; 31e, Tybaert; 32e, Delmotte; 33e, Duhamel; 34e, P. Ducatteau.

Vitesse du 1er pigeon, 1171 m. 09: vitesse du dernier 1086 m. 83. Samedi inscription des pigeons pour le concours de Chantilly donné par l'*Union Fédérale*, chez M. J.-B. Niffle, rue Vaucanson, 100 fr. prix d'honneur.

— Le Cercle colombophile Union a décidé dans sa *séance du 3 courant les concours suivants : Chantilly* lundi soir, 9 juin, lacher mardi ; Tours, lundi soir 9, lacher mercredi ; Albert, mercredi soir 11, lacher jeudi ; Seclin, vendredi matin : Leforest, samedi matin.

Nota. — Pour le voyage de Tours la mise est fixée à 0 fr. 40 pour les sociétaires et 0,60 pour les étrangers.

— Voici le résultat du concours de Brou (Eure-et-Loir), 303 k., donné par la Fédération Roubaisienne, au siège du *Pigeon Rouge*, chez M. Mannekenpisse, rue de Lannoy, 12 paniers lâchés par L. Leman, à 5 heures du matin. Vent nord, temps beau. Vitesse acquise 1 058 m. 05 c. Moyenne des zones 17 secondes.

1er prix, M. P. Ducatteau, à 9 h. 41 m. 20 s. ; 2e, Malliez : 3e, Vanoversippe ; 4e, Dhalluin ; 5e, Gauffet ; 6e, Gauffet ; 7e, Devos ; 8e, Astler ; 9e, Philomène Catteau; 10e, Debruyne; 11e, Berton; 12e, Lorthiois.

13e prix, Hornaert; 14e, Ducatteau; 15e, Bluet; 16e, Clément; 17e, E. Lecomte; 18e, Clara Duthoit; 19e, Stinackers; 20e, Dillies. 21e, Moulard; 22e, Lathuy; 23e, Lathuy; 24e, Fiévet; 25e, Dervaux; 26e, Alois; 27e, Dessaux; 28e, Dhellemmes, à 9 h. 55 m. 42 s.

Aujourd'hui vendredi 6 juin mise en paniers pour le concours de Château-Lavallière (Indre-et-Loire), 300 kilomètres, donné par la Fédération Roubaisienne au siège des *Francs du Pile* au *Palais*, place du Pile. 200 francs de prix d'honneur divisés en 20 prix de 10 fr. Mise 1 fr. 75 par pigeon dont un franc pour prix. Dernier entraînement pour Aigre-Feuille, département de la Charente-Inférieure, 572 kilomètres, concours international.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, 4 juin 1890.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

On avait promis aux habitants de la rue Jemmapes, la prolongation de cette rue, un pavé et quelques becs de gaz.

Nous bâtissions des chateaux en Espagne et nous nous croyions déjà en possession d'une rue : mais hélas, nos espérances sont loin. Un architecte est venu visiter le terrain et bientôt une maison obstruera le passage et forcera à de longs détours les habitants des rues Daubenton, de Jemmapes, qui iront à l'église du Sacré-Cœur et au boulevard.

Les pertes seront grandes pour les propriétaires et les débitants de cette rue, qui ne sera plus qu'un impasse.

Quoiqu'il en soit nous espérons cependant que la municipalité ne nous oubliera pas et nous accordera au moins comme compensation, sinon un peu de lumière, du moins un pavé digne de ce nom.

En vous priant d'insérer cette lettre dans votre estimable journal, recevez Monsieur le Directeur, mes bien sincères salutations. *Un habitant.*

PETITE CORRESPONDANCE

E. G. O. — Le prix de la nouvelle tenue des livres en vente à la librairie du *Journal de Roubaix* est de cinq francs.

R. D. W. 189. — 1° Non si vous revendiquez la qualité de votre père dans l'année qui suit votre majorité. 2° Ceux-là sont obligés de tirer au sort dans les deux pays parce qu'ils n'ont pas fait la revendication précitée.

E. D. D. — La loi vous oblige à faire trois ans car pour n'en faire qu'un il faudrait que votre frère fût encore présent sous les drapeaux au moment de l'appel des jeunes gens de votre classe.

Un lecteur. — Oui, vous avez le droit, car la loi réduit à un an le délai de l'admission à domicile pour l'étranger qui a épousé une française.

Un lecteur assidu. — Si vous habitiez l'étranger, mais une maison hors d'Europe avant l'âge de 19 ans révolus vous êtes dispensé du service militaire pendant votre durée de séjour à l'étranger, si toutefois vous ne rentrez pas en France avant l'âge de trente ans. Vous avez en outre à faire votre déclaration au Consul français de votre résidence.

H. J. C. — Si vous avez été exemplé vous pouvez vous considérer comme réformé et n'êtes plus astreint à aucun appel. Présentez-vous au bureau militaire de la mairie où on vous renseignera à ce sujet.

Un joueur de piquet. — Dans le cas que vous citez, votre adversaire n'a pas le droit de compter dix de blanc.

A. B. C. — Vous ne pourriez pas revenir comme fils aîné de veuve, mais comme soutien de famille, après que les formalités exigées par la loi auraient été remplies.

F. D. — Si vous voulez rester belge et ne pas être inquiété à l'avenir, vous n'avez qu'à signer une déclaration devant le Juge de Paix de votre canton par laquelle vous déclinez la qualité de français.

Un lecteur assidu 230. — Les engagements volontaires pourront recommencer à être contractés dans le courant du dernier trimestre de l'année ; les engagements pour l'armée de mer sont actuellement reçus.

Un partisan de l'harmonie. — Votre partenaire peut ne pas annoncer sa tierce au roi et la compter lorsque le dernier adversaire a parlé.

J. L. — Non, le n° 0.377.294 n'est pas sorti.

E. D. G. — Si c'est un brevet d'ouvrier, adressez-vous au *conseil des prud'hommes*; si c'est un autre brevet, veuillez nous le dire.

NORD

Armentières. — *Nécrologie.* — On annonce la mort de M. Achille Louis Joseph Lescornez, brasseur à Armentières, ancien conseiller d'arrondissement, ancien adjoint au maire et ancien président de la société de secours mutuels dite de Saint-Joseph, décédé subitement dans la matinée de mercredi, à l'âge de 77 ans.

M. Lescornez laisse des regrets unanimes non seulement à Armentières, mais dans tout le canton où il passait à juste titre pour un homme loyal, juste, bon et charitable.

Il appartenait, par ses opinions, à la nuance républicaine modérée; mais il se laissait guider avant tout par l'intérêt du pays. C'était, en un mot, un de ces hommes rares de paix et de sagesse, qui savent se concilier l'estime de tous les partis et avec lesquels un rapprochement est toujours possible.

Aussi son souvenir se conservera longtemps dans la mémoire de ses concitoyens et les pauvres, qui perdent en lui un bienfaiteur, n'oublieront pas de sitôt de quelle manière discrète il savait faire le bien.

Le concours de Cambrai. — Le concours d'animaux reproducteurs de l'espèce bovine, qui était subventionné par le département et organisé par les commissions spéciales de Cambrai et d'Avesnes, a été très brillant

Les types les plus distingués de la race flamande dans le Cambrésis étaient exposés, et nous sommes heureux de constater que dans la dernière période de dix ans, on est arrivé à des progrès étonnants.

Les agriculteurs qui se sont le plus distingués sont déjà connus dans le monde des éleveurs; nous avons remarqué M. Eugène Danjon, d'Inchy (Nord), qui a obtenu deux premiers prix; MM. Deparis, de Louvignies; Gabel-Lebrun, d'Inchy (Nord); Hector Taquet, d'Englefontaine, qui ont recueilli également bien des palmes.

Les primes à la grande pêche. — Le ministre de la marine vient d'adresser une lettre au président de la Chambre de commerce de Dunkerque pour l'informer que, selon le vœu exprimé par cette Chambre tendant à la prorogation pour une nouvelle période de dix années, de la loi du 22 juillet 1851 sur les primes à la grande pêche, il a informé son collègue le ministre du commerce qu'il est tout prêt à contresigner le décret portant dépôt devant le Parlement d'un projet de loi prorogeant de dix années le régime des primes à la grande pêche.

Le bon billet. — Le gros lot de 200,000 fr. de la loterie de Bessèges et de Terre-Noire a été payé lundi à l'administration, en présence de M. Renaud, président du comité, procureur général près la Cour des comptes. C'est un notaire, envoyé par les heureux gagnants, qui a touché cette forte somme.

Voici l'histoire authentique et curieuse du billet qui a gagné cette fortune :

Immédiatement après le tirage de la loterie de Bessèges, l'administration de la loterie consulta ses registres pour savoir qui avait gagné le gros lot et constata que le billet gagnant avait été vendu, dès les premiers jours de l'émission des billets, à des propriétaires viticulteurs de Bernis (Gard), auxquels la bonne nouvelle fut aussitôt annoncée.

Mais le billet n'était plus en leur possession. Ces négociants n'avaient acheté des billets que pour en faire bénéficier leurs clients : ils en donnèrent un à tout acheteur d'une pièce de vin.

Après avoir consulté leurs livres, ils répondirent que l'heureux possesseur du billet était M. Coudeville, boulanger à Bergues (Nord), à qui, il y a environ un an, ils avaient vendu une pièce de vin et à qui ils avaient donné un billet de la loterie en prime ; mais M. Coudeville avait partagé la pièce de vin avec M. Galloo, commissionnaire à Bergues et il avait été convenu entre eux que si le billet gagnait un lot quelconque, chacun en aurait la moitié.

Quelques mois plus tard, M. Galloo mourait presque subitement, laissant dans la plus grande misère sa femme et ses enfants.

Le surlendemain du tirage, la veuve Galloo revenait toute *triste de l'église, où son fils avait fait sa première* communion, cette cérémonie ravivait d'autant plus sa douleur que son mari avait promis de réunir toute sa famille à cette occasion, quand tout à coup sa voisine, Mme Coudeville, l'interpella pour annoncer bonne nouvelle.

Mme Galloo doutait encore, mais la vérité éclata à ses yeux quand Mme Coudeville lui montra la dépêche annonçant cet heureux événement.

On est unanime, à Bergues, pour féliciter ces braves gens de la belle aubaine qui leur arrive. Les époux Coudeville sont estimés de tous, et la veuve Galloo est une mère de famille méritante sous tous les rapports qui, depuis la mort de son mari se levait dès l'aube pour gagner péniblement l'argent nécessaire pour élever dignement ses enfants.

PAS-DE-CALAIS

Terrible accident de chemin de fer à Bruay. — Deux victimes. — Une mère, portant un jeune enfant âgé de quinze mois, a été écrasée par un train de manœuvre, près du passage à niveau de la fosse n° 3, à Bruay.

La victime de cet épouvantable accident se nomme Marine Fournier, femme Beujin. Inutile de dire que l'enfant a subi le même sort. La femme Beujin revenait du *carreau* de la fosse et suivait la voie. Heurtée par un wagon que la machine refoulait lentement, elle fut renversée sur les rails et complètement broyée. Quant à l'enfant, il fut réduit en bouillie.

Le mari de cette femme, qui n'est âgé que de 24 ans, exerce la profession de cantonnier sur le chemin de fer des mines de Bruay.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille SALEMBIÉ-GLORIEUX qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Alexandre-Henri SALEMBIÉ, décédé à Bondues, le 8 juin 1890, dans sa 55e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 7 courant, à 10 heures 1/2, en l'église de Bondues. Les Matines et Laudes seront chantées le *même jour, à 3 heures.* — *L'assemblée* à la maison mortuaire, rue des Cordonniers, à 10 heures. — L'Obit du mois sera célébré le mardi 8 juillet, à 10 heures, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille PEERS-VANLAETHUM qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur *Frédéric-Pierre PEERS*, décédé à Roubaix, le 4 juin 1890, dans sa 81e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 8 courant, à 9 heures, en l'église du *Sacré-Cœur*, à Roubaix. Les *Vigiles seront chantées le* vendredi 6, à 5 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daubenton, 164.

Les amis et connaissances de la famille ROGÉ-DUBAR qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur César ROGÉ, veuf de Dame Sophie DUBAR, décédé à Roubaix, le 6 juin 1890, à l'âge de 75 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 8 courant, à 4 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison *mortuaire, angle des rues de la Fosse-aux-Chênes et* Saint-Antoine, à 3 heures 3/4.

Les amis et connaissances de la famille LEMAIRE-DHELLEMMES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste LEMAIRE, décédé à Roubaix, le 6 juin 1890, dans sa 68e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 9 courant, à 9 heures, en l'église du Saint-Rédempteur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Meus, 118.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 9 juin 1890, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Denis-Désiré-Joseph HUBAUX, teinturier, décédé à Roubaix, le 8 juin 1889, dans sa 54e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

6 JUIN 1857

NANA-SAHIB

Cawnpore est une ville de l'Hindoustan située sur la rive droite du Gange, qui la sépare du royaume d'Oude, et à environ 250 lieues au Nord Ouest de Calcutta. Quand la révolte des Cipayes eut éclaté à Delhi, à 100 lieues plus au Nord, des symptômes d'insubordination ne tardèrent pas à se manifester à Cawnpore, où se trouvaient quatre régiments de Cipayes. Par précaution, le général Wheeler alla s'établir, avec les deux cent dix soldats anglais dont il disposait et 7 ou 800 Européens, dont 330 femmes et enfants, dans deux bâtiments ayant servi d'hôpital, situés au milieu d'une vaste plaine, dont l'un était couvert en chaume, et qu'entourait un simple fossé avec un grossier parapet en terre, où il installa six canons.

Dans la nuit du 4 au 5, les Cipayes se mutinèrent en effet, et après avoir mis le feu aux maisons des Anglais et pillé le Trésor, où ils trouvèrent 12 millions, ils prirent le chemin de Delhi, et Wheeler put se croire sauvé : malheureusement pour lui, ils rencontrèrent à quelques lieues Nana-Sahib.

Nana-Sahib, jusque-là en relations constantes et familières avec les Anglais, était le *peswah* de Bethoo, ville située à trois lieues de Cawnpore ; fils d'un simple capitaine au service du dernier prince de Bethoor, il avait prétendu à la mort de celui-ci, d'abord être son légataire, ensuite être son fils adoptif, et avait avec sa veuve un procès qu'il savait les Anglais résolus à lui faire perdre parce que ses prétendus droits ne reposaient sur rien, quoiqu'il eût réussi à se faire mettre en possession. Tel est l'homme qui rencontra les quatre régiments de Cipayes en route pour Delhi, et qui parvint à les ramener avec ses propres troupes sur Cawnpore pour *exterminer les Anglais.*

Le 6 au matin, il rentra dans la ville à leur tête, donna ordre de sabrer impitoyablement tout ce qui était anglais ou seulement chrétien, et vint mettre le siège devant le « retranchement » où Wheeler s'était réfugié.

Pendant dix-neuf jours, sans oser tenter un assaut, il l'accabla de boulets, de balles, d'obus, de *projectiles incendiaires*: la résistance fut héroïque et les souffrances inouies; mal abrités derrière un parapet de terre qui n'était ni assez haut ni assez épais, entassés à l'étroit dans des bâtiments faits pour recevoir 200 malades et dont l'un fut bientôt incendié, obligés de ménager leurs munitions, brûlés par un soleil implacable, n'ayant pour étancher leur soif qu'un seul puits exposé aux balles, l'autre servant de cimetière à leurs morts, décimés par les maladies en même temps que par le feu, les assiégés supportèrent tout ce qu'il est possible à l'énergie de l'homme et à la résignation de la femme de supporter.

Mais les secours n'arrivaient pas, coupés au Nord par la révolte de Delhi, Al'Est par celle de l'Oude, au Sud par celle d'Allahabad; et quand le 25 juin Nana-Sahib leur fit offrir une capitulation avec liberté de s'embarquer, ils l'acceptèrent, se flattant d'avoir affaire au Nana-Sahib d'autrefois. Le traité de capitulation fut signé le 25 juin, ratifié, juré avec serment solennel par Nana-Sahib; nous aurons occasion de dire comment il l'exécuta.

TRIBUNAUX

Un enfant martyr

Le tribunal correctionnel de Lyon a jugé, hier, un nommé Eugène Brash, menuisier, rue Villeroi, accusé de maltraiter son jeune enfant âgé de dix ans.

Il résulte des débats que Brash, après avoir dépouillé le petit Noël de tous ses vêtements, lui liait les pieds et les mains, puis lui passait autour du cou une grosse chaine de